Génocide et répression

En



juillet 2002, j'ai effectué une mission d'évaluation de projet du Croissant rouge palestinien pour le compte d'une ONG suisse. C'était pendant la 2e intifada et le gouvernement israélien venait de rétablir une fois de plus une période de couvre-feu dans les territoires occupés, décidé et surtout annoncé à la dernière minute et pour des durées qui n'étaient jamais connues à l'avance. Pendant ce temps-là, les bombardements sur la bande de Gaza étaient quotidiens ou plutôt nocturnes; les démolitions de maisons, l'arrachage des oliviers faisaient partie de la routine. Tout le monde avait peur. Je concluais le texte que j'avais écrit à mon retour:

> Le gouvernement israélien et l'armée israélienne humilient en permanence plus de 3 millions et demi de personnes. Ni la convention des droits de la personne, ni la convention des droits de l'enfant, ni même la convention des personnes détenues ne sont respectées. Dans la bande de Gaza, personne ne circule sans entrave, ni les agents des Nations Unies, ni les représentants des Etats, ni les travailleurs du CICR, ni les

ambulances du Croissant rouge. En Cisjordanie, sous couvre-feu quasi permanent, les ambulances ont du mal à circuler. Il faut que le CICR obtienne systématiquement le feu vert de l'armée, ce qui n'empêche pas l'ambulance d'être parfois arrêtée plusieurs heures. Cet état de non-respect est tout simplement inacceptable, ne serait-ce que pour des raisons humanitaires.

Je



n'imaginais pas à cette époque que j'allais vivre pire encore et pourtant.

La situation n'a fait qu'empirer.

Un soutien du gouvernement israélien au Hamas, dans le but de semer la zizanie au sein de la population palestinienne et de pouvoir ensuite justifier les violences en tout genres en violation permanente du droit international.

Et depuis le 24 octobre 2023, ce qu'il convient d'appeler selon la définition du droit international d'un génocide, de l'élimination pure et simple de toute une population.

Face à cette situation, les autorités suisses ferment les yeux, si ce n'est quelques petits cris de protestation, comme elle l'a fait pendant toute la période de l'Apartheid en Afrique du Sud.

Le pire n’est pas d’agir, mais de se résigner. Et comme l’écrivait Rosa Luxembourg : » Dire ce qui est, demeure l’acte le plus révolutionnaire ».

Alors oui, il est nécessaire de protester.

Alors oui, il est nécessaire d’agir de manière non-violente, la violence physique contre les personnes et la guerre n’ayant jamais aidé à construire la paix.

Alors oui, il est nécessaire de boycotter les produits en provenance d’Israël.

Alors oui, il est nécessaire d’interrompre toute collaboration avec Israël avec le gouvernement, avec les universités et avec les entreprises.

Alors oui, il faut forcer les autorités suisses à se positionner.

Alors oui, il faut condamner les autorités suisses qui se plaisent à réprimer celles et ceux qui protestent.

Alors oui, il faut réagir aux restrictions de liberté d’expression et d’action imposées par les autorités suisses.

Le fait de savoir impose d’agir. Ne rien faire serait criminel.